

# Appel à projets *la Maison du Logement de Molenbeek*

## Préambule

Objectif inscrit dans l'accord de majorité, la Maison du Logement de Molenbeek (MLM) fait partie de ces demandes récurrentes qui sont de véritables enjeux sociétaux. La MLM constituerait ce centre névralgique, ce point de contact, ce lieu de rencontre et d'expertise qui apporterait une aide à tous ceux qui se posent des questions sur une matière de logement.

La mise sur pied d'une Maison du Logement n'est pas aisée, de nombreux obstacles doivent être surmontés avant sa création. C'est l'objet même du présent appel à projets.

## Quoi ?

Le candidat retenu aura pour mission d'élaborer des scénarios de mise en place de la MLM mais aussi les business cases qui assureront la viabilité de la structure à travers les années. Les éléments d'objectifs, de scope ou périmètre d'activité, de budget, de mode de financement, d'organisation, de collaborations, de gestion quotidienne, de veille juridique, de matières gérées, ainsi qu'une analyse de risque, des indicateurs de réussite et un tableau de bord,... feront partie des livrables qui constitueront le dossier final remis au Collège.

Le candidat accompagnera le démarrage de la structure au terme de l'élaboration du scénario choisi.

## Qui ?

Les candidats à l'appel à projets sont :

- Les acteurs qui possèdent une expertise en matière de montage de projet et de logement
- Une association momentanée de plusieurs acteurs est acceptée mais avec un acteur pilote principal qui est responsable de 1<sup>ère</sup> ligne

## Comment ?

Les candidats complètent le formulaire *La Maison du Logement de Molenbeek* et le communiquent de préférence par email à [propr.communes1080@molenbeek.irisnet.be](mailto:propr.communes1080@molenbeek.irisnet.be) ou par écrit au service des Propriétés communales, rue Comte de Flandre, 20 à 1080 Molenbeek St Jean, **avant le 13 décembre 2021**.

Le jury qui sélectionnera le candidat sera composé d'un membre de la Cellule Habitat, un membre du service des Logements temporaires communal, un représentant du Cabinet de l'Échevin du Logement et un membre neutre du Conseil consultatif du Logement/RBDH.

## Combien ?

Le subside communal total pour cet appel est de 14.000 euros maximum et sera octroyé au seul candidat retenu.

Infos : [ntis@molenbeek.irisnet.be](mailto:ntis@molenbeek.irisnet.be)

## Agenda de l'appel à intérêt

Début de l'appel fin novembre 2021

Remise des offres mi-décembre 2021

Désignation du candidat Conseil communal du 22 décembre

Formulaire à compléter dans le cadre de l'appel à projet

*La Maison du Logement de Molenbeek*

*Formulaire simplifié pour vous simplifier la vie, pour aller à l'essentiel et pour diminuer votre charge administrative.*

Nom de (des) l'association (s) :

Nom et prénom du représentant :

Adresse de l'association OU de son représentant qui pilote le projet :

Adresse email de contact :

La mission débutera le lendemain de la notification officielle du choix validé par le Conseil communal.

Le candidat retenu disposera de 4 mois pour préparer son livrable.

1/ Indiquez l'expertise en matière de montage et de suivi de projet dans un domaine similaire

2/ Indiquez l'expertise dans les matières du logement

3/ Indiquez succinctement votre méthode d'élaboration du projet

4/ Fournissez une note d'intention expliquant brièvement ce que représente pour vous une maison du logement, quels en sont les acteurs incontournables et les missions principales.

5/ Quelle est votre connaissance de notre commune et quelles en sont les spécificités au niveau du logement ?

6/ Budget

- Indiquez à quels postes seront dédiés les montants alloués (nombre de jours/h-f)
- Indiquez la répartition que vous envisagez pour :

a) l'élaboration du projet

b) le suivi du démarrage

Le candidat devra affecter minimum 2/3 de la somme à l'accompagnement du démarrage du projet.

Une 1<sup>ère</sup> tranche sera liquidée à la remise du livrable « projet ». Le paiement des tranches suivantes sera effectué sur remise des factures selon un calendrier que le candidat proposera dans son offre.

Bruxelles, le     /     / 2021